

Conseil Municipal du 2 juillet 2015

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Aim, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absents excusés : Mme Gervais procuration Mme Désiles,

Assistait également au conseil M. Eric BARBREL du cabinet symbiose Urbaine : Maître d'œuvre du projet parking.

Brève : Les peintres de l'association «Sur les pas des artistes» sont venus samedi 27 juin faire leur dernier cours en extérieur à Soultré. Ils ont réalisés des aquarelles qui seront présentées lors de la prochaine cérémonie des vœux

1) Parking : choix de l'entreprise

Suite à la consultation parue sur le site du conseil départemental, 5 entreprises ont répondu à la consultation :

:

- 1) Trifault Travaux publics
- 2) Flécharde TP
- 3) Pigeon TP centre IDF
- 4) HRC
- 5) Colas centre Ouest

Le Maître d'œuvre expose au conseil l'analyse des offres

Après en avoir délibéré le conseil par 12 voix et une abstention (M. Buon), choisit l'entreprise la mieux disante à savoir Colas centre ouest.

2) Vente terrain

M. le Maire rappelle au conseil la réunion au cours de laquelle M. Levrat a présenté son projet d'éco-quartier au CM. Puis il précise que l'estimation des domaines pour le prix de vente par la commune de la parcelle est de 90 000€, avec une marge de +/- 10%

M. le Maire indique qu'il a reçu ce jour la société SOFIL

M. le Maire précise le rôle de chacune des parties intéressées par le projet :

-M. Levrat = Maître d'ouvrage

- la société SOFIL : commercialise les terrains, travaille sur la communication, organise la visite des acquéreurs, prépare un livret d'accueil, et le travail du notaire

- M. Barbrel : établit les règlements avec la commune sur l'organisation des espaces publics, des espaces privés, les plantations... la concertation avec habitants, riverains, école... le Cahier des charges, le règlement de lotissement.

Un conseiller l'interroge sur les subventions possibles

M. Barbrel rappelle

- qu'une chartre d'éco quartier a été signée avec M. Levrat, la commune et lui-même. Celle-ci apporte 10 points de plus sur les éventuelles subventions communales pour tous projets DETR
- que c'est une démarche expérimentale qui produira des subventions, hors cadre de subvention ou aide sur communication par exemple, même si la commune n'est pas maître d'ouvrage. Moyens apportés par l'état : formation, club... Chambre d'agriculture intéressée par le projet. Fonds de communication, panneaux, ...
- Le projet permettra la continuité des chemins de randonnées
- assurera la protection paysages, milieux sensibles, tourisme...

Le Projet : constructions en accession propriété sur des petites et grandes parcelles. Une vingtaine de parcelles soit 10 parcelles par tranche environ. But : avoir un prix abordable au primo accédent = mixité sociale . Des maisons pourront avoir des box à chevaux à disposition.

Réserver à la commune une bande de terrain pour liaison avec le chemin de randonnée. (Subventionnable)

Les espaces communs sont privés (peuvent être reversés à la commune ultérieurement si celle-ci est d'accord)

Le raccordement au réseau assainissement se fera au niveau de la chapelle

Vote du conseil : 90 000€ négociable à l'unanimité.

3) Compte-rendu réunions

- Communauté de Communes :

Sitellia :renégociation du contrat jusqu'en 2018, tarifs

FPIC : la répartition du droit commun est actée. Multi-accueil de St Corneille, PLUI : pour avis 4 voix contre 37 pour. Scot étude en cours, le pole Métropolitain =G9, syndicat mixte des gens du voyage. Mutualisation : retour sur les ateliers de travail.

Pays du Perche : leader 2014-2020. Agir pour le Perche Sarthois

Smirgeomes

- Syndicat du Jalais : décision de mettre les télé-relevés en place, augmentation de 2% en mars 2016

4) Questions diverses.

- Le conseil adopte la Numérotation 1 bis hameau de la Belle inutile à l'unanimité

- Transport scolaire : modification : à la rentrée de septembre le Conseil départemental impose aux familles une inscription pour obtenir une carte de transport dont le cout est de 49€

- 16 juillet : en fin matinée visite Cabinet Bourgois pour revoir le problème de résine.

- M. Buon et Mme Rapicault seront missionnés pour assurer une permanence à la mairie entre le 25 juillet et 10 aout.

Journée champêtre du 30 aout : à définir

Prochain CM 3 septembre.

Séance levée 22 H 55